

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an *deux mil vingt*, le premier octobre à **vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 24 septembre 2020**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, Mme CANOINE Justine, Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, M. VIVIER Luc.

ABSENTS : Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien.

POUVOIRS : Mme SAVIEUX Danielle donne pouvoir à Mme GIROIRE Anita, M. SOULET Aurélien donne pouvoir à Mme CANOINE Justine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération pour l'attribution d'une aide financière, suite à la Commission Action Sociale du 30 septembre 2020. La demande est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 03 septembre 2020. Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- *Délibérations :*
 1. *Création d'un emploi d'animateur au 1er décembre sur les grades suivants : Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, Animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe.*
 2. *Création d'un emploi d'agent de maîtrise suite avancement de grade au 1er décembre 2020 (publication 2 mois)*
 3. *Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe suite avancement de grade au 1er octobre 2020*
 4. *Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe suite avancement de grade au 1er octobre 2020*
 5. *Règlement intérieur du conseil municipal de SAINT-RÉMY*
 6. *Achat de bancs pour le Stade*
 7. *Devis pour réalisation de trottoirs*
 8. *Maison Proust*
 9. *Versement de subvention à la Banque alimentaire des Deux-Sèvres*

- *Comptes rendus :*
 - *Réunion parents, agents, enseignants et élus*
 - *Commission Finances*
 - *Commission Info Com*
 - *Commission Vie quotidienne « Action Sociale »*
 - *Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais*

- Commission Aménagement du Territoire

- Informations :
 - SARCEL
- Dates à fixer :
 - Réunion des Adjointes
 - rencontre élus / agents
- Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

ATTRIBUTION D'UNE AIDE SUITE À LA COMMISSION ACTION SOCIALE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire propose de délibérer pour l'attribution d'une aide et donne la parole à madame Élisabeth MONGET.

La commission Action Sociale s'est réunie pour étudier la demande de madame X, jeune femme seule, suite à séparation, sans aucune ressource, deux jeunes enfants à charge, en difficulté financière. Elle demande une aide de 72,95 € pour la facture d'ouverture de compteur auprès de Séolis.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **accorde, à l'unanimité, un secours d'urgence pour le versement à Séolis de 72,95 €.**

CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR AU 1ER DECEMBRE SUR LES GRADES SUIVANTS : ADJOINT D'ANIMATION, ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, ANIMATEUR, ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'animateur à raison de 35 heures annualisées au 1^{er} décembre 2020 suivant les grades présentés ci-dessus. Cela permet d'ouvrir le recrutement à un plus large public et suivant les candidatures reçues.

La création ne sera possible qu'à compter du 1^{er} décembre 2020, car une vacance d'emploi est à réaliser, et une publicité de 2 mois. A l'issue de cette vacance et publication d'emploi, le poste sera créé et l'agent sera recruté.

Une fois le recrutement effectué, la commune saisira le Comité Technique pour la suppression des emplois (grades non utilisés).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi d'animateur à raison de 35 heures annualisées au 1^{er} décembre 2020 sur les grades suivants :**

- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Animateur,
- Animateur principal de 2^{ème} classe,
- Animateur principal de 1^{ère} classe.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE SUITE A PROMOTION INTERNE AU 1^{ER} DECEMBRE 2020

Suite à la commission administrative paritaire en date du 7 septembre dernier, la promotion interne pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise d'un agent du Service technique a été retenue.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} décembre 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} décembre 2020.**

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} octobre 2020 suite à avancement de grade d'un agent de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} octobre 2020.**

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} octobre 2020 suite à avancement de grade d'un agent de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} octobre 2020.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-RÉMY

Madame le Maire propose de valider le projet de règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy (projet transmis par mel).

Il est demandé :

- De supprimer l'article 1.
- D'ajouter à l'article 9 : destiné à tous les élus.
- De modifier l'article 17 : les téléphones portables devront être en mode silencieux.

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote pour valider le règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy (ci-après en annexe).**

ACHAT DE BANCS POUR LE STADE

Madame le Maire propose de valider un devis pour l'achat de bancs pour le stade. Deux entreprises ont été consultées. Deux propositions reçues.

Le tableau ci-après récapitule les prix remis pour les bancs et banquettes.

ENTREPRISE	DESIGNATION	MODELE	PRIX H.T.	T.V.A.	PRIX T.T.C.
Espace Créatic	Banc Modène 150	BC-mod150 marron	350,55	70,11	420,66

Espace Créatic	Banquette Modène 150	BQ-mod150 marron	246,05	49,21	295,26
Espace Créatic	Banquette Milan 136	BQ-mod136 marron	266,00	53,20	319,20
Manutan	Banc Parc Eco 150	LB07128K gris	392,00	78,40	470,40
Manutan	Banquette Parc Eco 150	LB07155D gris	310,00	62,00	372,00

Monsieur BAILLET Éric, Conseiller délégué ne participe pas au vote.

Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint, présente les différents modèles de bancs et banquettes. Les modèles présentent les mêmes caractéristiques, les matériaux utilisés sont issus du matériau recyclé issu du tri sélectif ménager. Les profilés sont teints dans la masse et traité anti-UV.

Il est proposé de retenir l'offre d'Espace Créatic pour l'achat de 3 bancs Modène et de 2 banquettes Modène pour un coût total TTC 1 960,50 € avec le transport.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, (14 pour) la proposition d'Espace Créatic pour l'achat de 3 bancs Modène et de 2 banquettes Modène pour un coût total T.T.C. 1 960,50 € avec le transport.**

RÉALISATION DE TROTTOIRS

Madame le Maire propose de délibérer pour les travaux de réalisation de trottoirs rue de la Pigeonnerie et Impasse de la Pigeonnerie. Une seule entreprise a été consultée. Deux devis ont été proposés.

Le premier pour un montant de 7258,56 € T.T.C. (Terrassement des trottoirs et évacuation des déchets, fourniture et mise en place d'un calcaire GNT A 0/14 sur une épaisseur de E 0.10 CM).

Le deuxième pour un montant de 8 779,72 € T.T.C. (en plus du 1^{er}, il est ajouté la fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud 0/10 A 120 kg par m2 sur les entrées).

Pour la réalisation des trottoirs, l'assemblée délibérante émet un avis favorable pour le deuxième devis pour un montant de 8 779,72 € T.T.C. Dans un second temps, la commune consultera une autre entreprise.

Auparavant, la commune souhaite transmettre un dossier de demande d'aide dans le cadre des 1000 chantiers.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la réalisation des trottoirs rue de la Pigeonnerie et Impasse de la Pigeonnerie pour un montant total T.T.C. de 8 779,72 €.**

La commune sollicite le Conseil départemental pour une aide à hauteur de 50 % au titre du dispositif de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7 316,43 € HT (8 779,72 € TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
TRAVAUX	7 316,43 €	1000 CHANTIERS	3 658,21 €
		AUTOFINANCEMENT	3 658,22 €
Total H.T.	7 316,43 €	Total H.T.	7 316,43 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux au titre du dispositif de soutien à l'investissement local.**

MAISON PROUST

Madame le Maire propose d'émettre un avis pour la maison Proust. Une demande d'estimation du bien a été réalisée auprès de l'Agence Ste Marthe. Trois estimations ont été remises :

- 1- Le terrain seul avec un accès chemin, (environ 740 m² dont 170 m² pour l'emprise du chemin) pour un montant de 32 à 35 000 euros.
- 2- La maison seule avec la cour, (environ 730 m²) pour un montant de 115 à 120 000 euros.
- 3- L'ensemble (environ 1470 m²) pour un montant de 140 000 euros.

Après avoir débattu, le Conseil municipal émet le choix de vendre l'ensemble et de consulter 2 autres agences pour l'évaluation du bien. En fonction des estimations reçues, un prix de vente sera fixé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le choix de vendre l'ensemble et de consulter 2 autres agences pour l'évaluation du bien. En fonction des estimations reçues, un prix de vente sera fixé.**

VERSEMENT DE SUBVENTION À LA BANQUE ALIMENTAIRE DES DEUX-SÈVRES

Suite à la demande d'aide reçue en septembre, madame le Maire propose d'attribuer une aide de 200,00 € à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le versement d'une aide de 200,00 € à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres.**

COMPTES RENDUS :

- **Réunion parents, agents, enseignants et élus :** Une vingtaine de parents présents, les agents présents sauf Cathy restée en garderie et Alain absent. La réunion s'est bien déroulée, rappel présentation des agents, fonctionnement de l'ALSH, le comité de pilotage, l'APE intervenant également.
- **Commission Finances :** Point sur les comptes

- **Commission Info-Com** : Réunion de présentation du bulletin de janvier, contact avec les associations, zoom sur le personnel et le Téléthon. Lancement de culture info et à la mi-novembre remises des articles pour le bulletin.
- **Commission vie quotidienne « Action Sociale »** : madame MONGET Élisabeth, 2^{ème} Adjointe, rappelle le dossier d'aide attribuée en début de séance. Un autre point abordé, l'organisation du 11 novembre en sachant que cette année, il n'y aura pas de repas. La commission envisage la distribution de panier en contrepartie, en restant sur le budget imparti en 2019 (2 600 €). Trois possibilités de tranche à partir de 65 ans (concerne 180 personnes), à partir de 70 ans (concerne 100 personnes) ou à partir de 75 ans (concerne 70 personnes). Pour répondre à un plus grand nombre de personnes, la commission a tablé sur la tranche à partir de 70 ans. Il reste à définir les modalités. Cette distribution pourrait être réalisée la semaine d'avant Noël.
- **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais** : L'ensemble des élus est destinataire des recueils des délibérations.
- **Commission Aménagement du Territoire** : Réunion de présentation du patrimoine de la commune. Les grands projets : l'Église, la friche centre bourg, le futur lotissement et le local technique.

DATES A RETENIR :

- **Réunion d'Adjoints** :
 - Mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures à la Mairie
 - Lundi 26 octobre 2020 à 18 heures à la Mairie

INFORMATIONS :

- **SARCEL** : Le prestataire cantine de la commune passe en Société Publique Locale (SPL). Une réunion est programmée le 12 octobre à ce titre. Madame le Maire et monsieur VERDON Laurent, Conseiller délégué en charge des Finances seront présents.

QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyons la nature** : 17 participants le samedi et 22 participants le dimanche. Cette journée s'est bien passée.
- **Cour de la Maison de la Plaine** : Il serait envisagé une plantation d'arbres.
- **Mardi 6 octobre** : Élection du CM des Enfants de 17 h 45 à 18 h 30.
- **Balayeuse** : Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint, fait part d'une proposition de balayeuse par l'entreprise Segeat pour un montant de 3 000,00 €. En parallèle, un devis a été demandé pour le coût d'intervention d'une entreprise (pour une journée de 8h) soit 1 242,00 € TTC. Un accord de principe pour l'achat est donné par l'assemblée délibérante.

La séance est clôturée à 22 h 15.